Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 056-215601568-20260410-20260409-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

COMMUNE DE PERSQUEN

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 10 avril, le Conseil Municipal, en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, rue des Rainettes, sous la présidence de Madame Myriam CHENAIS, Maire

Date de la convocation : 3 avril 2026

Présents : Mme Myriam CHENAIS, M. Jean MANIN, Mme Laëtitia KERVEGANT, M Nicolas MOTEL, Mme Josiane KERVEGANT, M Matthieu QUENDO, Mme Marianne LE BAIL, M. Erwan BEVAN, Mme Michelle PHILIPPE, M. Bruno de MOUCHERON

Absent ayant donné procuration : Néant

Absent excusé : Néant

Secrétaire de séance : M. Jean MANIN

Membres afférents au Conseil Municipal : 10
En exercice : 10
Présents ou représentés : 10

20260409 – INSTALLATION D'UNE CITERNE SOUPLE A PENETY, DEMANDE DE SUBVENTION

Madame le Maire informe le conseil municipal que suite à la commission de sécurité qui s'est déroulée le 21 janvier 2026 à la salle de Pénéty, il est nécessaire de mettre en place une défense incendie dans le hameau de Pénéty par l'installation d'une citerne souple de 120 m3.
La citerne serait implantée en fond de parcelle section AB n° 0057, acquise par la commune par délibération du 31 janvier 2023.

Le coût de cette opération est défini comme suit :
Mise en place d'une citerne souple de 120m3 : 3 108.90 euros HT soit 3 730.68 euros TTC
Terrassement d'une plateforme de 155 m² : 4 150.90 euros HT soit 4 981.08 euros TTC

La mise en protection de cette citerne sera réalisée en régie par l'installation d'un grillage ainsi qu'un portillon d'accès.

Par ailleurs, un dossier de demande de DETR dans le cadre de la sécurité incendie est à solliciter

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité

APPROUVE l'installation d'une citerne souple de 120m3 au hameau de Pénéty selon les conditions financières mentionnées, en fond de parcelle section AB n° 0057.

SOLLICITE la DETR dans le cadre de la sécurité incendie.

AUTORISE Mme le Maire à signer tout document relatif à ce projet et à toute demande de subvention.

PREVOIT la dépense au budget communal – 71300 - 2026

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Maire, Myriam CHENAIS



Publication le 17 avril 2026